

Séance du 24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 24/08/2026

Reçu en préfecture le 24/08/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DFCP_232-DE

N° 26.DFCP.232

OBJET : Avenant au contrat de cession de certificats d'économie d'énergie pour les véhicules électriques

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean-Michel APPLANAT, Anne-Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoint.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean-François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI

Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

Par délibération n°25.DCFP.314, il a été approuvé le contrat de vente de certificats d'économies d'énergie passé avec la Société d'Economie d'Energie.

La société Economie D'Energie, issu du groupe La Poste, co-contractant, a la qualité d'obligé et se propose d'acquérir les certificats d'économie d'énergie issue de l'acquisition par Ville de véhicules électriques pour un montant de 5€/MWhc.

Les véhicules électriques de type véhicules légers et véhicules utilitaires légers acquis en 2024 et en 2025 par la Ville représentent 1 921,44 MWhc (estimation), soit une estimation de subvention de 9 607,20 €.

Exposé des motifs

Le contrat avait pour date d'échéance le 31 décembre 2025. Tous les véhicules électriques éligibles n'ayant pas encore été réceptionnés à cette date.

Il convient de prolonger la convention, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2026.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie et l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

VU la délibération n° 25.DFCP.314 ;

Au vu de ce qui précède et oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** l'avenant au contrat de vente de certificats d'économies d'énergie passé avec la Société d'Economie d'Energie ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir aux droits de la ville pour la passation des actes correspondants.

**Le Maire,
Aurélien AUCLAIR**

**La Secrétaire de séance
Christine GIULIANOTTO**

Aurélien AUCLAIR | Maire



Le 30 juin 2026



Certifié exécutoire

Publié le 25 juin 2026

Transmis en Préfecture le :

PARTENARIAT POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

AVENANT N° 1 - CONTRAT DE VENTE

Entre les soussignées :

La société **ECONOMIE D'ÉNERGIE, SAS** au capital de 1 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 499 388 544, située au 6 Rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine, représentée par Mme Sandrine Jacquemin agissant en qualité de Directrice Financière et M Eric BAUDRILLARD agissant en qualité de Directeur général,

Ci-après dénommée « **EDE** » ou « **l'Acheteur** »

D'une part,

ET :

La COMMUNE DE PERTUIS, Collectivité territoriale commune, immatriculée sous le numéro 218400893, dont le siège social est situé à RUE VOLTAIRE 84120 PERTUIS, représentée par M Roger PELLENC agissant en qualité de maire,

Ci-après dénommée « **le Partenaire** »

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

EDE a conclu avec le Bénéficiaire le 27/09/2025 un contrat de partenariat (ci-après « le Contrat de Partenariat »), en vue de la valorisation par EDE des travaux réalisés par le Bénéficiaire grâce au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (ci-après « CEE ») institué par le Titre II du Livre II du Code de l'Energie, complété par les décrets et arrêtés d'application définissant notamment les obligations individuelles d'économies d'énergie ainsi que les opérations susceptibles de donner lieu à la délivrance de CEE.

ARTICLE 1 – LIMITES DE L'AVENANT

Toute disposition du Contrat de Partenariat qui ne serait pas explicitement modifiée par cet avenant demeure applicable telle que définie dans le Contrat de Partenariat.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 2 – DUREE DU PARTENARIAT

Le partenariat précédemment établi était prévu pour tout dossiers reçus complets par EDE au plus tard le 31/12/2025 inclus. La prolongation du contrat est valable pour tout les dossiers reçus complets par EDE au plus tard le 31/12/2026 inclus.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Il est précisé que le montant de la prime d'EDE au vendeur est basé sur un forfait de 5.00€ par MWH cumac CEE classiques

ARTICLE 4 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Avenant entre en vigueur à compter de la date de signature des parties.

Les autres modalités du partenariat demeurent inchangées et restent valables jusqu'à la nouvelle échéance contractuelle.



SIGNATURE

Fait à Paris, le *16/06/2026*

Pour ECONOMIE D'ENERGIE

Nom du signataire : BAUDRILLARD
Prénom du signataire : Éric
Fonction du signataire : DG

Signature :

Cachet :

ECONOMIE D'ENERGIE
SAS au capital de 1 000 000 €
6 rue Fructidor
F - 93400 SAINT-OUEN
R.C.S. Bobigny 499388544 - APE 7021Z

Nom du signataire : Jacquemin
Prénom du signataire : Sandrine
Fonction du signataire : Directrice Financière

Signature :

Cachet :

ECONOMIE D'ENERGIE
SAS au capital de 1 000 000 €
6 rue Fructidor
F - 93400 SAINT-OUEN
R.C.S. Bobigny 499388544 - APE 7021Z

Pour le Partenaire

Nom du signataire :
Prénom du signataire :
Fonction du signataire :

**Le Maire,
Aurélien AUCLAIR**

Signature :

Cachet :

